

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LAGUIOLE

Nombre de conseillers	
Afférents au Conseil municipal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	14
Date de convocation et d'affichage : 16/02/2023	

Séance du 23 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février, à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de LAGUIOLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal de Laguiole, sous la présidence de Monsieur Vincent ALAZARD, Maire.

Présents : M. ALAZARD Vincent, Maire,

MOULIADE Nadège, SALVAN Henri, PREVINQUIERES Françoise, BATUT Daniel, BRAS André, CANITROT Yveline CHAUFFOUR Cathy, QUINTARD Noëllie, ROUX Joëlle,

Absents/Procurations : MIQUEL Christian a donné pouvoir à Vincent ALAZARD, COUTOU Stéphanie a donné pouvoir à CHAUFFOUR Cathy, Guillaume GRAL a donné pouvoir à SALVAN Henri, MIJOLE Benoît a donné pouvoir à MOULIADE Nadège

DURAND Honoré était excusé

Secrétaire de séance : PREVINQUIERES Françoise est élue secrétaire pour toute la séance.

DELIBERATION n°7-4 : Demandes de subventions – Vitraux de l'église

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la réfection des vitraux de l'église sont demandés régulièrement par la paroisse.

Ces travaux ne sont pas éligibles à la DETR, aussi il propose de l'autoriser à prospecter et déposer le dossier au titre de tout financement susceptible de subventionner ce programme de réhabilitation des vitraux de l'Eglise de LAGUIOLE, dite « le fort », y compris auprès de fondations.

Premier estimatif : 15 000€ HT.

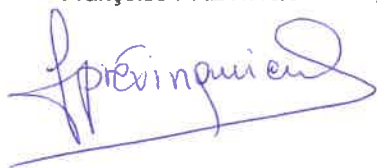
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Dit** que le plan de financement sera approuvé si les travaux sont inscrits au vote du budget après connaissance des subventions ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, son adjoint délégué ou son représentant à déposer les demandes de subventions auprès de tous financeurs y compris des fondations;
- **Charge** Monsieur le Maire, son adjoint délégué ou son représentant à effectuer toutes démarches, signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 14	Abstention :	Contre :
-----------	--------------	----------

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Françoise PREVINQUIERES,



Le Maire de Laguiole
Vincent ALAZARD.



Délais et voies de recours : conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>
Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours
02/2023 199520230223 le 23 au 07 23 va 07 4 DE
Recu le 28/02/2023

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
et publication ou affichage le